



---

# ***RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2023***

---

***Rapporteur : Monsieur Le Maire***

*Séance du Conseil municipal du 08 février 2023*

<b>Propos introductif.....</b>	<b>2</b>
<b>Equilibre général du budget 2023 .....</b>	<b>3</b>
<b>I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Fiscalité locale .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 Facturation des services .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3 Dotations et participations.....</b>	<b>6</b>
<b>II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Charges à caractère général (011) .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Charges de personnel (012) .....</b>	<b>7</b>
<b>2.3 Atténuation de produits (014).....</b>	<b>8</b>
<b>2.4 Autres charges de gestion courante (065) .....</b>	<b>9</b>
<b>III. INVESTISSEMENT .....</b>	<b>10</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

## **Propos introductif**

En 2023 et pour la première fois depuis 2020, le budget de la collectivité s'équilibre en fonctionnement à plus de 38 M€. Cela s'explique par le retour de certaines recettes dont la Ville avait malheureusement dû se passer durant la crise sanitaire ou dont l'anticipation était devenue difficile dans un contexte de soutien accru aux entreprises. On pense notamment à la fréquentation des hôtels, aux fermetures de services publics entraînant des baisses de facturation, aux participations de la Caisse d'Allocation Familiale difficilement prévisibles d'un exercice à l'autre, et aux exonérations fiscales décidées par l'Etat pour soutenir certaines activités... etc.

Toutefois, le caractère atypique de Rungis fait que la Ville ne connaîtra pas en 2023 la dynamique fiscale des communes voisines, la faute à une actualisation forfaitaire des bases qui ne s'applique pas aux locaux professionnels, ces derniers représentant à eux seuls presque 85 % des bases de Foncier Bâti à Rungis.

Côté dépenses, ces dernières sont constituées de la même manière que par le passé avec comme à l'habitude presque 20 % de notre budget dévolu au principe constitutionnel de péréquation visant à réduire les inégalités entre collectivités locales.

Pour le reste, les charges à caractère général suivent inévitablement les effets de l'inflation (+ 15 % versus BP 2022). Le budget du personnel permet quant à lui la mise en œuvre du RIFSEEP et d'absorber les évolutions liées aux augmentations successives du point d'indice décidées au niveau national.

Le budget 2023 traduit également le programme d'investissement de l'année avec au titre des dépenses majeures la poursuite des travaux de construction du conservatoire qui devrait mobiliser plus de 9 M€, la réhabilitation de la cuisine centrale, la construction d'un bassin de récupération des eaux de pluies de l'espace du sport ou encore le projet de construction au 8 rue sainte Geneviève.

Le présent budget primitif a été bâti sans reprise du résultat. Par conséquent l'affectation du résultat se fera dans le cadre d'un budget supplémentaire. La ville en profitera pour inscrire budgétairement certains projets arrivés en phase finale de conception dont les coûts seront suffisamment précis pour donner lieu à une planification budgétaire.

Accusé de réception en préfecture 094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE Date de télétransmission : 21/02/2023 Date de réception préfecture : 21/02/2023
--

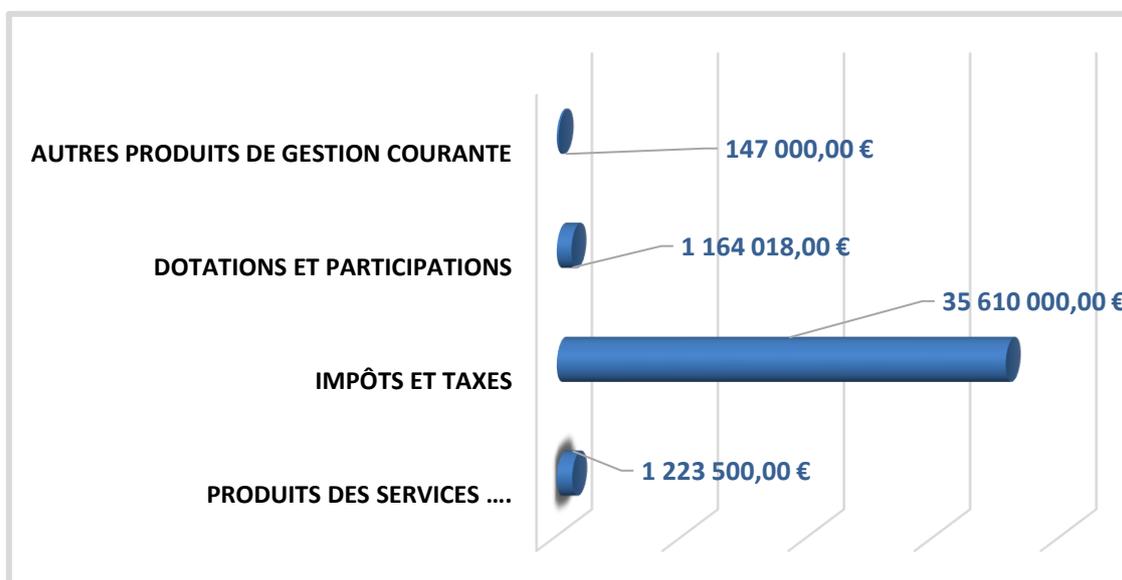
## Equilibre général du budget 2023

Fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 593 394,00 €	PRODUITS DES SERVICES	1 223 500,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	14 240 000,00 €	IMPÔTS ET TAXES	35 610 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	6 177 552,00 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 018,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	3 845 178,00 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 711 099,90 €	ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00 €
PROVISION POUR RISQUES	170 000,00 €	RECETTES EXCEPTIONNELLES	6 669,52 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00 €		
AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €		
<b>TOTAL</b>	<b>38 251 187,52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 251 187,52 €</b>
Investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	325 300,00 €	AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 651 218,39 €	FCTVA	1 500 000,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	810 000, €	TAXE D'AMENAGEMENT	500 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	495 000,00 €	EMPRUNT D'EQUILIBRE	6 268 537,87 €
DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES	-	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 794 917,00 €
		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 711 099,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 281 518,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 281 518,39 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

# I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Quelle répartition pour les recettes de fonctionnement ?



## 1.1 Fiscalité locale

	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Attribution de compensation	26 530 000 €	26 529 729 €	26 530 000 €
Fiscalité locale	7 000 000 €	7 275 102 €	7 350 000 €
Taxe de séjour	600 000 €	575 205 €	800 000 €
Taxe d'électricité	380 000 €	320 870 €	320 000 €
Droit de mutation	350 000 €	406 500 €	380 000 €
Taxe Publicité Extérieure	220 000 €	207 856 €	230 000 €
<b>Total</b>	<b>35 080 000 €</b>	<b>35 315 262 €</b>	<b>35 597 399 €</b>

### → L'Impôt Foncier

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la ville devrait encaisser plus de fiscalité en 2023. Toutefois, il convient de noter que la Ville de Rungis est fiscalement dépendante de ses locaux professionnels qui ne sont pas concernés par la hausse des bases de fiscalité au rythme de l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, les taux de fiscalité sur le foncier bâti et non bâti restent stables en 2023.

TAUX COMMUNAUX 2023	
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	21,85 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	42.21 %

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Voici la répartition des recettes foncières par typologie de locaux :

Type	Bases	Produit de fiscalité
Locaux Professionnel	52 829 039	<b>7 350 000.00 €</b>
Locaux d'Habitation	8 954 154	
Locaux Industriels	1 097 334	

→ **Autres recettes de nature fiscales**

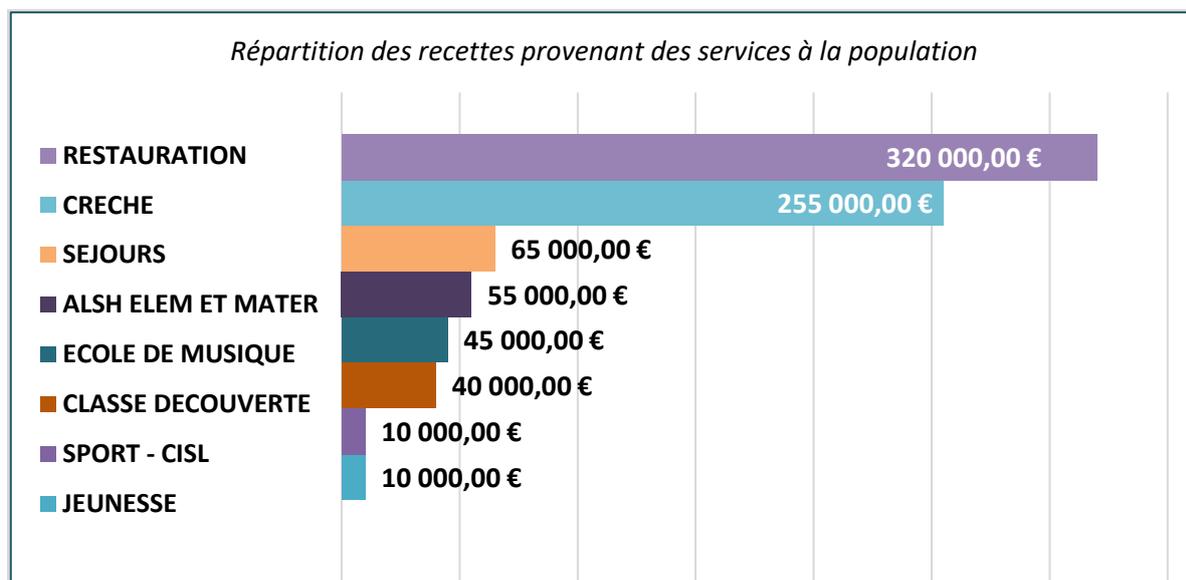
L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris demeure stable (**26 530 000 €**). Le budget 2023 prévoit également une augmentation de recettes sur la taxe de séjour et la taxe locale sur la publicité extérieure. Les droits de mutation ont également été revus à la hausse à un montant plus proche du réalisé de l'exercice 2022.

## 1.2 Facturation des services

Le budget 2023 prévoit une recette de facturation de 1 223 500 €.

→ **Recettes de facturation**

Les recettes de facturation représentent **830 000 €** dont 800 000 € proviennent de la facturation des services à la population.



→ **Redevance relative au domaine public communal**

La Ville inscrit au Budget 2023 une recette de **270 000.00 €** correspondant à la redevance ENERUNGIS et à l'ensemble des redevances versées par les différents opérateurs économiques présent sur la commune. Répartition des Redevances d'Occupation du Domaine Public :

- ENERUNGIS (contrat de concession avec Dalkia) : 150 000 €
- Redevances versées par les opérateurs de réseaux électriques : 110 000 €
- Autres redevances versées (commerçants, particuliers) : 10 000 €

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

→ **Refacturation par la Ville**

Les refacturations par la Ville au Théâtre (mise à disposition de personnel et coût des impressions) et à l’Etablissement Public Territorial (mise à disposition de personnel) représentent un montant prévisionnel de **123 500 €**.

**1.3 Dotations et participations**

→ **Participation CAF pour l’ensemble des services municipaux**

La Caisse d’Allocations Familiales subventionne l’activité des services publics municipaux en charge de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse. En 2023, la part de subvention attendue par la municipalité s’élève à **910 018 €** (somme destinée à plus de 90% aux structures petite enfance).

ETABLISSEMENT	PARTICIPATION & DOTATION
Crèche Fil de l’eau	360 000 €
Crèche Pain d’Epice	370 000 €
Multi Accueil	80 000 €
ALSH / Périscolaire / Jeunesse	100 000 €
Dotation de décentralisation	18 €
<b>TOTAL</b>	<b>910 018 €</b>

→ **Compensation d’exonération fiscales**

L’Etat vient compenser les exonérations de taxe foncière sur les locaux. À ce titre, la ville prévoit **254 000 €** de recettes en 2023. Trois compensations sont attendues :

- Compensation des exonérations sur le foncier bâti industriel ;
- Compensation des exonérations sur le foncier bâti des personnes âgées ;
- Compensation des exonérations sur le foncier bâti de longue durée.

## II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de gestion en hausse de 5 % BP à BP.

Dépenses Réelles de Fonctionnement	BP 2022	CAA 2022	BP 2023
Charges à caractère général	7 466 535 €	7 100 000 €	8 593 394 €
Charges de personnel	13 530 000 €	13 680 000 €	14 240 000 €
Atténuation de produits	6 312 456 €	6 202 000 €	6 177 552 €
Autres charges de gestion	3 870 256 €	3 772 000 €	3 814 728 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 179 247 €</b>	<b>30 754 000 €</b>	<b>32 825 674.00 €</b>

**2.1 Charges à caractère général (011)**

Dépenses de fonctionnement	CAA 2022	BP 2023
Charges à caractère général	7 100 000,00 €	8 593 394,00 €
		<b>+ 21 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Un budget en augmentation de 21 % par rapport au réalisé estimé de l'exercice 2022. Cela s'explique par la situation inflationniste qui se traduit par des augmentations importantes sur les dépenses de fournitures.

Pour anticiper la hausse des prix, le budget 2023 prévoit notamment une augmentation significative sur les fluides :

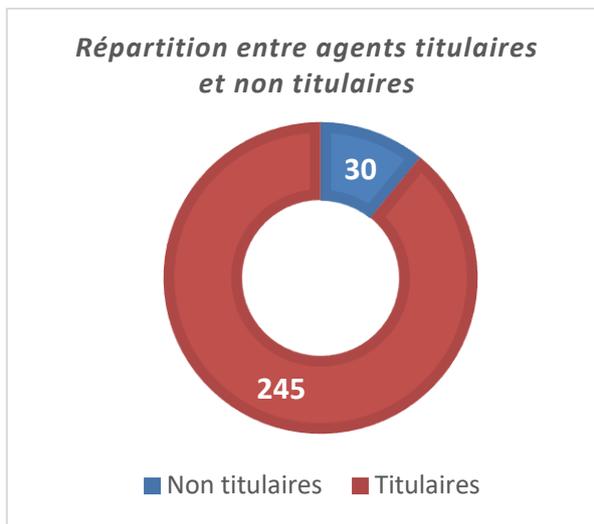
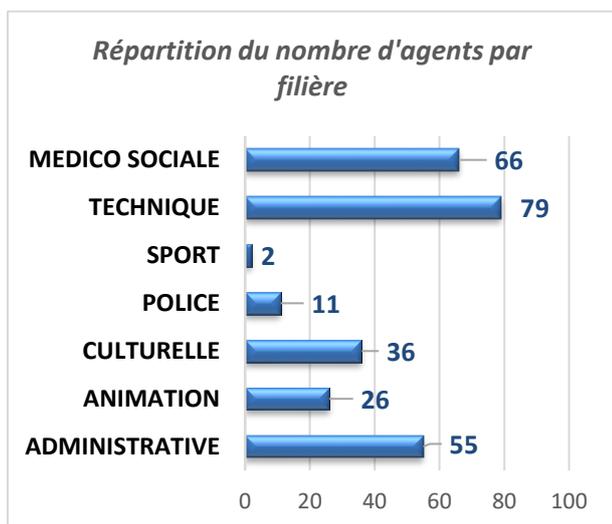
Libellé		Réalisé 2022 (Estimé)	Augmentation prévue au budget 2023	Prévisionnel 2023
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	90 000 €	100%	180 000 €
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	500 000 €	100%	1 000 000 €
60613	CHAUFFAGE URBAIN	250 000 €	200%	750 000 €
<b>Total</b>		<b>840 000 €</b>		<b>1 930 000 €</b>
<b>ECART REALISE 2022 / PREVISION 2023</b>		<b>+ 1 090 000 €</b>		

D'autres lignes de fournitures sont aussi, mais dans une moindre mesure, impactées par le contexte économique actuel, on pense ici au papier ou au carburant.

Par ailleurs, des hausses de prix sont attendues sur ce même chapitre du fait de révisions de prix sur les différents contrats et marchés publics de la Ville.

## 2.2 Charges de personnel (012)

### Informations générales



Dépenses de fonctionnement	CAA 2022	BP 2023
Charges de personnel	13 695 000,00 €	14 240 000,00 €
<b>+ 3.98 %</b>		

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Une construction budgétaire qui prend en compte :

A la hausse ↗

- La mise en œuvre du RIFSEEP : + 320 000 €
- L'augmentation du point d'indice : + 225 000 €
- Le Glissement vieillesse technicité : + 140 000 €
- Prestation d'action sociale : + 40 000 €
- Augmentation de la MNT : + 20 000 €

**Total : + 745 000 €**

A la baisse ↘

- Capitaux décès : - 100 000 € (somme que la Ville a été malheureusement contrainte de mobiliser en 2022) ;
- Optimisation RH : - 80 000 € (économies liées aux objectifs d'optimisation dans l'organisation des services) ;
- Jobs d'été : - 20 000 € (enveloppe réduite en 2023)

**Total : - 200 000 €**

### 2.3 Atténuation de produits (014)

Atténuation de produits	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
<b>Total</b>	<b>6 202 606 €</b>	<b>6 177 552 €</b>
		<b>- 0,4 %</b>

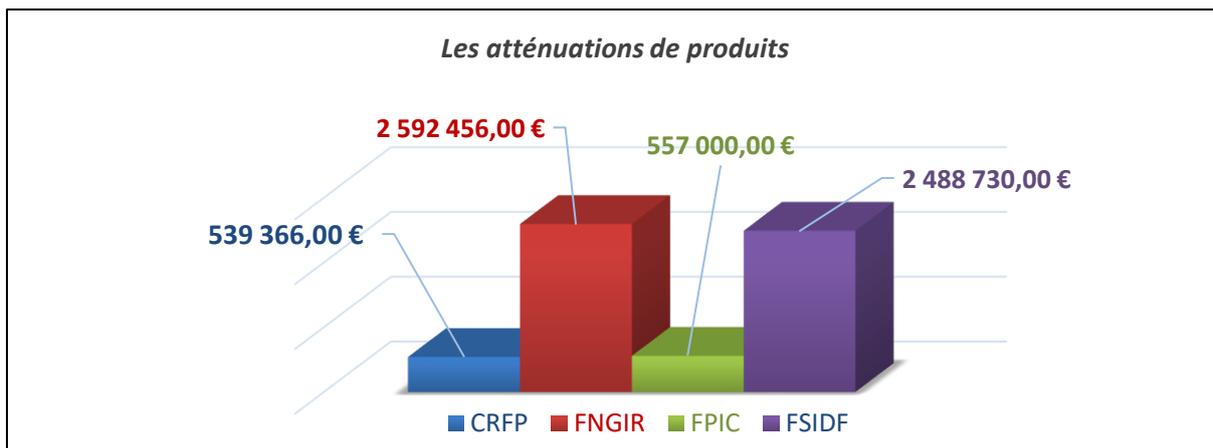
La Ville est dans l'obligation de dédier 20 % de son budget de fonctionnement aux divers dispositifs de solidarité verticaux et horizontaux destinés à réduire les inégalités entre les territoires.

Chapitre Budgétaire stabilisé pour plusieurs raisons :

- Un Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) en baisse (- 42 195 €) car des dépenses réelles de fonctionnement N-2 plus faibles en 2021 qu'en 2020. Pour rappel, cette dépense est plafonnée à 11% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année N-2.
- Pas de pénalité liée aux obligations de la loi SRU car la somme de 686 400 € a été versée en 2020 au titre de la surcharge foncière, montant considéré comme dépense déductible permettant à la Ville de ne pas être pénalisée en 2023.
- Pas de modification prévisionnelle en matière de Contribution au Redressement des Finances Publiques. La ville peut dès lors tabler sur une enveloppe de 536 000 €, stable comparativement aux exercices précédents.

Pour le reste un FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) stable et un FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) en légère hausse qui devrait être similaire à celui versé par la Ville en 2022.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023



## 2.4 Autres charges de gestion courante (065)

Chapitre budgétaire très stable :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Autres de charges de gestion courante	3 870 256 .67 €	3 772 000,00 €	3 845 178,00 €

- Un volume de subventions en légère hausse comparativement à l'exercice précédent du fait notamment de la contribution au Centre Communal d'Action Sociale en augmentation de 250 k€ de BP à BP. Pour rappel, la subvention de la ville avait été abaissée pour permettre au CCAS d'apurer sa situation excédentaire.

SECTEURS ASSOCIATIFS	BP 2023
Sport	362 000 €
Culture	387 421 €
Santé - handicap - condition de la femme	65 300 €
Vie sociale - solidarité seniors	7 250 €
Animation locale	207 650 €
Education	60 902.68 €
Jeunesse	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 092 823.68 €</b>

- Un niveau de contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales en baisse comparativement à l'exercice 2022 mais une inscription de **200 000 €** suffisante pour financer les charges transférées. Le contenu des réunions relatives à l'enlèvement des ordures ménagères contraindra peut-être la Ville à réajuster son fonds de compensation au moment du budget supplémentaire.
- Une compensation financière en faveur du centre culturel Arc-en-Ciel théâtre de Rungis en augmentation du fait de l'augmentation de la masse salariale. **1 480 450 €.**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

### III. INVESTISSEMENT

#### ❖ L'investissement prévu par Autorisation de Programme / Crédits de Paiements

Projet	Montant total du projet	Crédits 2023
Réseau de chaleur urbain	9 512 408 €	457 750 €
Conservatoire de Musique et de Danse	14 722 526 €	9 461 776 €
Réhabilitation de la Cuisine centrale	1 900 000 €	1 475 000 €
Requalification du centre sportif Evasion	12 800 000 €	400 000 €
Construction de la propriété du 8 rue sainte Geneviève*	3 000 000 €	410 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 04 526 €</b>

\* Maison de la citoyenneté et de la ludothèque

Le Budget primitif 2023 prévoit l'inscription des opérations votées par APCP présentées ci-dessus.

#### ❖ L'investissement hors APCP.

En attendant la reprise des résultats et l'inscription de nouvelles dépenses d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire, la Ville est contrainte d'ajouter aux dépenses prévues dans le cadre de ses AP/CP, des crédits permettant l'entretien de son patrimoine.

Afin d'assurer certains travaux, voici de façon synthétique les prévisions d'investissement inscrites au Budget primitif 2023 :

- ESPACES VERTS : **560 000 €** ;
- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : **790 000 €** de dépenses d'entretien de voirie ;
- INFORMATIQUE : **300 000 €** incluant les acquisitions de matériels et logiciels ;
- BATIMENTS : **1 278 000 €** dont **785 000 €** relatif à la construction du bassin de récupération de des eaux de pluies de l'espace du sport.

D'autre part, afin de pouvoir tenir ses engagements vis à vis des bailleurs, la Ville inscrit **495 000 €** relative au versement de surcharge foncière au profit de VALOPHIS.

Par ailleurs, la Ville prévoit dès le Budget Primitif **1 000 000 €** de dépenses relatives à de l'acquisition foncière.

#### ❖ Recettes d'investissement

- Les Subventions d'investissement **3 794 917.00 €**

Malgré un fort volume de dépenses d'équipement, la Ville devrait pouvoir compter sur un bon niveau de subventionnement au titre des projets suivants :

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

- ✓ Réseau de Chaleur Urbain : **1 245 817 €** par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Et pour ce même projet, le solde de la subvention régionale pour **903 000 €**.
  - ✓ Conservatoire de Musique et de Danse : les travaux du Conservatoire se termineront probablement fin 2023 ou en début d'année 2024, des acomptes sur la subvention pourront être appelés en cours d'année. **1 486 100 €** devraient pouvoir être encaissés en cours d'exercice budgétaire.
  - ✓ Les travaux du bassin de récupération des eaux de pluie de l'Espace du Sport qui ont lieu actuellement sont également subventionnés par la Région Ile-de-France pour **100 000 €**.
  - ✓ Désartificialisation des sentes : **60 000 €** de subvention pour le financement des travaux ayant eu lieu en 2022 sur les différentes sentes de la Ville que l'Etat soutien au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.
- Fonds de compensation de la TVA avec une recette attendue de **1 500 000 €** liée à nos dépenses d'investissement de l'année N-1 qui s'élèvent à plus de **13 000 000 €**.
- L'emprunt d'équilibre : au Budget Primitif 2023 un emprunt théorique est inscrit pour **6 268 537.87 €** dans l'attente du résultat 2022 et des éventuelles notifications de subventions. Il ne sera pas mobilisé, il s'agit d'une pure écriture comptable.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Rapporteur : Monsieur Antoine BRUNO

## DELIBERATION

### BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants relatifs à la présentation du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 22-083 du 21 décembre 2022 approuvant le rapport sur le débat d'orientations budgétaires,

Considérant la présentation du budget primitif 2022 aux membres de la Vu l'avis de la Commission finances, commande publique et développement économique en date du en date du 25 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Antoine BRUNO,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ou à la majorité,

Article 1 :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023 de la Ville de Rungis qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-après :

Fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 593 394,00 €	PRODUITS DES SERVICES	1 223 500,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	14 240 000,00 €	IMPÔTS ET TAXES	35 610 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	6 177 552,00 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 018,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	3 845 178,00 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 711 099,90 €	ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00 €
PROVISION POUR RISQUES	170 000,00 €	RECETTES EXCEPTIONNELLES	6 669,52 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00 €		
AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €		
<b>S/TOTAL</b>	<b>38 251 187,52 €</b>	<b>S/TOTAL</b>	<b>38 251 187,52 €</b>
Investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	325 300,00 €	AUTOFINANCEMENT	3 506 963,62 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 651 218,39 €	FCTVA	1 500 000,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	810 000, €	TAXE D'AMENAGEMENT	500 000,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	495 000,00 €	EMPRUNT D'EQUILIBRE	6 268 537,87 €

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

<b>DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	-	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 794 917,00 €</b>
		<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 711 099,90 €</b>
<b>S/TOTAL</b>	<b>17 281 518,39 €</b>	<b>S/TOTAL</b>	<b>17 281 518,39 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 532 705.91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 532 705.91 €</b>

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230221-23-001RBP2023-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023